

Rapport trimestriel

Premier trimestre 2015

Message du président du Conseil d'administration et de la présidente-directrice générale par intérim

Sommaire des résultats

Pour une deuxième année consécutive, Hydro-Québec a inscrit un résultat net de 1,8 G\$ au premier trimestre. En effet, dans un contexte marqué par les températures très froides de l'hiver 2015 et grâce à l'exécution judicieuse des programmes de vente ainsi qu'à la bonne performance des équipements de production et de transport, le **résultat net** s'est établi à 1 788 M\$ en 2015, comparativement à 1 750 M\$ en 2014. Cette hausse de 38 M\$ est notamment attribuable à une progression des exportations nettes d'électricité d'Hydro-Québec Production.

Résultats consolidés

Les **produits** ont totalisé 4 600 M\$, contre 4 616 M\$ l'an dernier.

Les produits des ventes d'électricité réalisées au Québec se sont chiffrés à 3 989 M\$, en hausse de 263 M\$ par rapport à 2014. Cette progression s'explique notamment par l'effet des températures très froides de l'hiver 2015.

Les produits des ventes d'électricité sur les marchés hors Québec se sont établis à 625 M\$, soit un montant comparable à celui de 2014.

Quant aux autres produits, ils ont diminué de 263 M\$ par rapport à 2014. Cette variation tient surtout au fait que les coûts d'approvisionnement en électricité postpatrimoniale engagés au cours de l'hiver ont été moins élevés que l'an dernier.

Les **charges totales** ont atteint 2 208 M\$, soit 54 M\$ de moins qu'en 2014. Les achats d'électricité d'Hydro-Québec Distribution auprès de tiers ont diminué de 71 M\$ en raison d'une baisse de 151 M\$ des achats à court terme réalisés sur les marchés. Cette baisse a cependant été atténuée par une augmentation de 56 M\$ des achats d'énergie éolienne.

Résultats sectoriels

Production

Le résultat net d'Hydro-Québec Production s'est établi à 1 129 M\$, soit un montant comparable aux 1 132 M\$ enregistrés en 2014.

Transport

Le résultat net d'Hydro-Québec TransÉnergie s'est chiffré à 141 M\$, en baisse de 22 M\$ par rapport à 2014. Les revenus provenant du service de transport pour l'alimentation de la charge locale ont progressé de 8 M\$ par suite d'une décision de la Régie de l'énergie. Les montants nets à remettre à la clientèle, comptabilisés dans le poste Autres produits, ont pour leur part augmenté de 16 M\$.

Distribution

Hydro-Québec Distribution a enregistré un résultat net de 527 M\$, comparativement à 454 M\$ en 2014. Les produits des ventes d'électricité ont augmenté de 273 M\$, notamment sous l'effet des températures très froides de l'hiver 2015. Les autres produits ont quant à eux diminué, en raison essentiellement du fait que les coûts d'approvisionnement en électricité postpatrimoniales engagés au cours de l'hiver ont été moins élevés que l'an dernier. Par ailleurs, les achats d'électricité et les coûts de transport afférents ont baissé de 65 M\$. D'une part, les approvisionnements effectués auprès de tiers ont diminué de 71 M\$ par suite surtout d'une réduction de 151 M\$ des achats à court terme sur les marchés, qui a été atténuée par une augmentation de 56 M\$ des achats d'énergie éolienne. D'autre part, les approvisionnements auprès d'Hydro-Québec Production ont diminué de 24 M\$.

Construction

Le secteur Construction regroupe les activités réalisées dans le cadre des projets menés par Hydro-Québec Équipement et services partagés et par la Société d'énergie de la Baie James (SEBJ).

Le volume d'activité d'Hydro-Québec Équipement et services partagés et de la SEBJ a totalisé 341 M\$, comparativement à 418 M\$ en 2014. Les travaux menés pour le compte d'Hydro-Québec Production comprennent notamment la poursuite de la construction du complexe hydroélectrique de la Romaine. Pour le compte d'Hydro-Québec TransÉnergie, les travaux en cours concernent entre autres l'expansion du réseau de transport en Minganie, la réfection des compensateurs statiques au poste Albanel ainsi que la poursuite des investissements dans la fiabilité et la pérennité des actifs.

Investissement

Au cours des trois premiers mois de 2015, Hydro-Québec a consacré 618 M\$ à ses investissements en immobilisations corporelles, en actifs incorporels et au titre du Plan global en efficacité énergétique, comparativement à 748 M\$ en 2014.

La majeure partie des investissements d'Hydro-Québec Production a été allouée à la poursuite de la construction du complexe de la Romaine. Parallèlement, la division a mené des travaux de réfection dans plusieurs installations afin d'optimiser le parc de production et d'en assurer la pérennité.

Hydro-Québec TransÉnergie a continué d'investir dans son réseau de transport. Au titre de ses projets de croissance, elle a notamment poursuivi la construction du poste de la Romaine-1, de la ligne à 315 kV qui raccordera celui-ci au poste de la Romaine-2 ainsi que de la ligne de la Romaine-4–Montagnais à 735 kV, dans le cadre du projet d'expansion du réseau de transport en Minganie. La division a également réalisé des activités de maintien et d'amélioration afin d'assurer la fiabilité et la pérennité de ses actifs de transport.

Quant à Hydro-Québec Distribution, elle a poursuivi ses investissements visant à répondre à la croissance de la clientèle québécoise et à assurer la pérennité de ses installations. Elle a notamment continué d'installer des compteurs de nouvelle génération dans le cadre du déploiement de l'infrastructure de mesurage avancée.

Le président du Conseil d'administration,

La présidente-directrice générale
par intérim,

Michael D. Penner

Lise Croteau

Le 22 mai 2015

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (NON AUDITÉS)

ÉTATS CONSOLIDÉS DES RÉSULTATS

En millions de dollars canadiens (non audités)		Trois mois terminés les 31 mars	
	Notes	2015	2014 (note 14)
Produits	5	4 600	4 616
Charges			
Exploitation		634	602
Achats d'électricité et de combustible		645	768
Amortissement	6	628	610
Taxes		301	282
		2 208	2 262
Résultat d'exploitation		2 392	2 354
Frais financiers	7	604	604
Résultat net		1 788	1 750

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT ÉTENDU

En millions de dollars canadiens
(non audités)

Trois mois terminés
les 31 mars

	Note	2015	2014 (note 14)
Résultat net		1 788	1 750
Autres éléments du résultat étendu			
Variation des gains reportés sur les éléments désignés comme couvertures de flux de trésorerie	8	772	23
Reclassement aux résultats des gains reportés sur les éléments désignés comme couvertures de flux de trésorerie	8	(618)	(11)
Reclassement aux résultats de la perte actuarielle nette et du coût des services passés au titre des avantages sociaux futurs		28	57
		182	69
Résultat étendu		1 970	1 819

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

BILANS CONSOLIDÉS

En millions de dollars canadiens (non audités)	Notes	Au 31 mars 2015	Au 31 décembre 2014 (note 14)
ACTIF			
Actif à court terme			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		349	1 271
Placements temporaires		713	1 664
Clients et autres débiteurs		3 387	2 172
Instruments dérivés	8	130	164
Actifs réglementaires		165	182
Matériaux, combustible et fournitures		190	199
		4 934	5 652
Immobilisations corporelles		60 469	60 413
Actifs incorporels		1 050	1 062
Placements		869	863
Instruments dérivés	8	227	133
Actifs réglementaires		4 601	4 721
Autres actifs		282	461
		72 432	73 305
PASSIF			
Passif à court terme			
Emprunts		187	126
Créditeurs et charges à payer		2 050	2 153
Dividende à payer		–	2 535
Intérêts courus		507	907
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations		76	79
Instruments dérivés	8	155	159
Passifs réglementaires		24	–
Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an	8	129	906
		3 128	6 865
Dette à long terme	8	44 616	43 579
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations		801	804
Instruments dérivés	8	21	95
Autres passifs		3 450	3 541
Dette à perpétuité	8	292	267
		52 308	55 151
CAPITAUX PROPRES			
Capital-actions		4 374	4 374
Bénéfices non répartis		17 580	15 792
Cumul des autres éléments du résultat étendu		(1 830)	(2 012)
		15 750	13 780
		20 124	18 154
		72 432	73 305
Éventualités	12		

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Au nom du Conseil d'administration,

Jacques Leblanc
Président du Comité de vérification

Michael D. Penner
Président du Conseil d'administration

ÉTATS CONSOLIDÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

En millions de dollars canadiens
(non audités)

	Notes	Capital-actions	Bénéfices non répartis	Cumul des autres éléments du résultat étendu	Total des capitaux propres
Solde au 1^{er} janvier 2015		4 374	15 792	(2 012)	18 154
Résultat net		–	1 788	–	1 788
Autres éléments du résultat étendu	11	–	–	182	182
Solde au 31 mars 2015		4 374	17 580	(1 830)	20 124
Solde au 1^{er} janvier 2014	14	4 374	15 013	(1 930)	17 457
Résultat net		–	1 750	–	1 750
Autres éléments du résultat étendu	11	–	–	69	69
Solde au 31 mars 2014		4 374	16 763	(1 861)	19 276

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

ÉTATS CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

En millions de dollars canadiens
(non audités)

Trois mois terminés
les 31 mars

	Notes	2015	2014 (note 14)
Activités d'exploitation			
Résultat net		1 788	1 750
Ajustements visant à déterminer les flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation			
Amortissement	6	628	610
Amortissement des primes, escomptes et frais d'émission relatifs aux titres d'emprunt		38	36
Excédent du coût net constaté sur les sommes versées (des sommes versées sur le coût net constaté) au titre des avantages sociaux futurs		28	(90)
Autres		259	229
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement	9	(1 711)	(1 888)
		1 030	647
Activités d'investissement			
Ajouts aux immobilisations corporelles		(585)	(707)
Ajouts aux actifs incorporels		(27)	(33)
Coûts liés au Plan global en efficacité énergétique		(6)	(8)
Cession nette de placements temporaires		956	769
Autres		3	(9)
		341	12
Activités de financement			
Émission de dette à long terme		13	12
Remboursement de dette à long terme		(884)	(1 145)
Encaissements découlant de la gestion du risque de crédit	8	2 004	951
Décaissements découlant de la gestion du risque de crédit	8	(1 197)	(689)
Variation nette des emprunts		50	1 632
Dividende versé		(2 535)	(2 207)
Autres		230	100
		(2 319)	(1 346)
Effet des variations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie			
		26	6
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie			
		(922)	(681)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période			
		1 271	1 680
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période			
		349	999
Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie	9		

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (NON AUDITÉS)

Périodes de trois mois terminées les 31 mars 2015 et 2014

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire.

Note 1 Mode de présentation

Les présents états financiers consolidés trimestriels sont les premiers états financiers consolidés d'Hydro-Québec dressés selon les principes comptables généralement reconnus des États-Unis (PCGR des États-Unis).

Les états financiers consolidés trimestriels, y compris les présentes notes, ne contiennent pas toute l'information requise à l'égard d'états financiers consolidés annuels. Par conséquent, ils doivent être lus avec les états financiers consolidés et les notes afférentes publiés dans le *Rapport annuel 2014* d'Hydro-Québec, lesquels états financiers consolidés ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada, tels qu'ils sont présentés à la Partie V du *Manuel de CPA Canada*, « Normes comptables pré-basculement » (PCGR du Canada).

La note 14, Première application des PCGR des États-Unis, présente les incidences du passage aux PCGR des États-Unis sur la situation financière et les résultats d'exploitation des périodes comparatives ainsi que les rapprochements avec les PCGR du Canada.

La note 15, Autres informations relatives à l'exercice 2014 selon les PCGR des États-Unis, présente certaines informations requises à l'égard d'états financiers consolidés annuels préparés selon les PCGR des États-Unis qui ne sont pas fournies dans les états financiers consolidés annuels d'Hydro-Québec dressés selon les PCGR du Canada et qui sont utiles pour la compréhension des présents états financiers consolidés trimestriels.

La Direction est d'avis que ces états financiers consolidés trimestriels comprennent tous les ajustements nécessaires pour donner, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée d'Hydro-Québec.

Les résultats trimestriels d'Hydro-Québec ne sont pas nécessairement représentatifs des résultats de l'exercice en raison des variations saisonnières de la température. Compte tenu de la demande d'électricité accrue durant les mois d'hiver, les produits des ventes d'électricité au Québec sont plus élevés au premier et au quatrième trimestres.

Une évaluation des événements qui ont eu lieu jusqu'au 22 mai 2015, date d'approbation des présents états financiers consolidés trimestriels par le Conseil d'administration, a été effectuée par la Direction. Celle-ci a déterminé que rien ne justifiait la comptabilisation ou la présentation d'événements postérieurs à la date du bilan.

Note 2 Principales conventions comptables

Les principales conventions comptables d'Hydro-Québec selon les PCGR du Canada sont décrites à la note 1 du *Rapport annuel 2014* d'Hydro-Québec. Les conventions qui ont subi des modifications importantes par suite du passage aux PCGR des États-Unis sont décrites ci-après.

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés comprennent les comptes d'Hydro-Québec, de ses filiales et des entités à détenteurs de droits variables dont Hydro-Québec est le principal bénéficiaire. Tous les soldes et toutes les opérations intersociétés ont été éliminés au moment de la consolidation.

Les placements dans les coentreprises ainsi que dans les entreprises sur lesquelles Hydro-Québec peut exercer une influence notable, mais sur lesquelles elle n'exerce pas le contrôle, sont comptabilisés à la valeur de consolidation. Ces placements sont initialement comptabilisés au coût, et leur valeur comptable est ensuite augmentée ou diminuée d'un montant équivalant à la quote-part d'Hydro-Québec des variations de l'actif net des entreprises détenues qui surviennent après la date d'acquisition. La quote-part revenant à Hydro-Québec des résultats des entreprises détenues est comptabilisée en résultat net. Les dividendes reçus de ces entreprises sont portés en diminution de la valeur comptable de la participation. Les autres placements sont comptabilisés au coût.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent des placements dont l'échéance est d'au plus trois mois à compter de la date d'acquisition.

Note 2 Principales conventions comptables (suite)

Placements temporaires

Les placements temporaires, classés dans la catégorie des titres de créance disponibles à la vente sont constitués de placements dont l'échéance est supérieure à trois mois à compter de la date d'acquisition et sont comptabilisés à la juste valeur. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les Autres éléments du résultat étendu jusqu'au moment de leur réalisation ; elles sont alors reclassées dans les résultats. Les intérêts sur ces placements, calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif, sont comptabilisés dans les résultats.

Débiteurs – Clients

Les comptes clients sont comptabilisés au montant facturé, déduction faite de la provision pour créances douteuses. Celle-ci est établie en fonction de l'historique de recouvrement et de pertes, d'un pourcentage spécifique jugé approprié pour chaque groupe d'âge des comptes et du statut des dossiers clients.

Autres débiteurs et passifs financiers

Les autres débiteurs présentés sous Clients et autres débiteurs, les débiteurs présentés sous Autres actifs et le remboursement gouvernemental relatif à la tempête de verglas de 1998, également présenté dans ce poste, diminués des pertes de valeur, de même que les passifs financiers, sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le coût amorti comprend les frais de transaction ainsi que les primes et les escomptes, le cas échéant. Les intérêts sont comptabilisés dans les résultats.

Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont comptabilisés à la juste valeur à la date du bilan. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les résultats au cours de la période où elles se produisent, à moins qu'il s'agisse d'instruments dérivés désignés comme couvertures dans une relation de couverture de flux de trésorerie. Sont présentés dans le bilan les soldes nets des instruments dérivés transigés avec une même contrepartie qui font l'objet d'une convention-cadre de compensation exécutoire et pour lesquels les conditions permettant la compensation sont réunies.

Dans le cadre de la gestion intégrée de ses risques d'affaires, Hydro-Québec a recours à des instruments dérivés pour gérer le risque de marché, c'est-à-dire le risque de change, le risque de taux d'intérêt ainsi que le risque lié aux variations du prix de l'énergie et de l'aluminium. Elle applique la comptabilité de couverture de flux de trésorerie ou de juste valeur aux relations de couverture admissibles qu'elle désigne comme couvertures et documente ces relations en bonne et due forme, notamment en rattachant les instruments dérivés soit à des actifs ou à des passifs précis présentés dans le bilan, soit à des opérations futures probables. Hydro-Québec s'assure que les relations de couverture sont hautement efficaces pour couvrir l'exposition aux risques visés au moment de leur mise en place, puis tous les mois. De plus, dans le cas des couvertures d'opérations futures, elle évalue au moins trimestriellement la probabilité de réalisation de ces opérations désignées comme éléments couverts.

Dans le cas d'une couverture de flux de trésorerie, la partie efficace des variations de la juste valeur d'un instrument désigné comme couverture est comptabilisée dans les Autres éléments du résultat étendu, alors que la partie inefficace est immédiatement comptabilisée dans les résultats, dans le poste qui sera touché par l'élément couvert. Les montants comptabilisés dans le Cumul des autres éléments du résultat étendu sont reclassés dans les résultats, également dans le poste touché par l'élément couvert, au cours des périodes où cet élément influe sur les résultats. S'il s'avère qu'un instrument dérivé ne réunit plus les conditions de couverture, s'il est expiré, vendu, résilié ou exercé, ou si Hydro-Québec met fin à sa désignation comme élément de couverture, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée de façon prospective. Les gains et les pertes cumulés antérieurement dans les Autres éléments du résultat étendu continuent d'être reportés en vue d'être reclassés dans les résultats au cours des mêmes périodes que l'élément couvert. Si l'élément couvert cesse d'exister, ou s'il devient probable que les transactions futures couvertes ne se réaliseront pas, les gains ou les pertes reportés sont immédiatement reclassés dans les résultats.

Dans le cas d'une couverture de juste valeur, les variations de la juste valeur de l'instrument dérivé, y compris celles qui sont liées à la partie inefficace de la relation de couverture, sont comptabilisées dans les résultats, dans le poste touché par l'élément couvert. Les variations compensatoires de la juste valeur de l'élément couvert attribuables au risque couvert sont inscrites à titre d'ajustements de la valeur comptable de cet élément et sont comptabilisées en contrepartie dans les résultats.

Les flux de trésorerie attribuables aux instruments dérivés désignés comme couvertures sont présentés dans l'état des flux de trésorerie suivant le même classement que l'élément couvert.

Hydro-Québec évalue ses contrats pour déterminer s'ils répondent à la définition d'un dérivé ou s'ils comportent un dérivé incorporé qui doit être séparé de son contrat hôte. Si tel est le cas, le contrat ou le dérivé incorporé en question est comptabilisé à la juste valeur dans le bilan.

Tous les contrats à terme sur éléments non financiers qui peuvent faire l'objet d'un règlement net et dont le prix est étroitement lié à l'élément non financier acheté ou vendu sont comptabilisés à la date de règlement s'il est probable qu'il y aura livraison ou réception conformément aux besoins prévus.

Note 2 Principales conventions comptables (suite)

ACTIFS INCORPORELS

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût.

Le coût des logiciels développés en interne est capitalisé lorsqu'il satisfait aux critères de capitalisation. Les frais financiers afférents sont capitalisés pendant la période de développement.

Les actifs incorporels qui ont une durée de vie utile indéfinie ne font l'objet d'aucun amortissement. Ces actifs sont soumis à un test de dépréciation, annuellement ou à intervalles plus fréquents si des événements indiquent qu'ils pourraient avoir subi une perte de valeur. Tout excédent de la valeur comptable sur la juste valeur est comptabilisé dans les résultats de la période au cours de laquelle la dépréciation a été déterminée.

Les actifs incorporels dont la durée de vie utile est limitée, soit les logiciels et licences ainsi que les brevets, sont amortis sur leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire. Les périodes d'amortissement pour ces actifs sont les suivantes :

Logiciels et licences	3 à 10 ans
Brevets	20 ans

AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régime de retraite et autres avantages postérieurs au départ à la retraite

Hydro-Québec offre à l'ensemble de son personnel un régime de retraite contributif à prestations déterminées de type fin de carrière (le Régime de retraite) ainsi que d'autres avantages postérieurs au départ à la retraite. Elle comptabilise ses obligations au titre du régime de retraite et de ces avantages après déduction de la juste valeur de leur actif respectif.

Le coût des prestations et les obligations au titre du Régime de retraite et des autres avantages postérieurs au départ à la retraite accordés en échange des services rendus sont calculés selon la méthode actuarielle de répartition des prestations au prorata des années de service. Ils sont déterminés en fonction d'un taux d'actualisation et reposent sur les meilleures estimations de la Direction, notamment quant au rendement prévu des actifs des régimes, à la croissance des salaires, à la croissance des coûts des soins de santé et à l'âge de départ à la retraite des employés. Les actifs des régimes sont évalués à la juste valeur à la date du bilan.

Aux fins de l'établissement du coût des prestations et de ses obligations au titre du Régime de retraite et des autres avantages postérieurs au départ à la retraite, Hydro-Québec a adopté les conventions suivantes :

- Le taux d'actualisation est fondé sur le taux moyen de la courbe des taux d'intérêt à la date de l'évaluation pour des obligations de sociétés canadiennes de qualité supérieure et tient compte des flux de trésorerie prévus rattachés aux obligations au titre des prestations projetées.
- Le coût des services passés découlant des modifications au Régime de retraite et aux autres avantages postérieurs au départ à la retraite est initialement comptabilisé dans les Autres éléments du résultat étendu. Par la suite, ce coût est amorti dans le poste Charges d'exploitation selon la méthode de l'amortissement linéaire, sur des périodes n'excédant pas la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs. Au 1^{er} janvier 2015, cette durée était de treize ans (douze ans au 1^{er} janvier 2014).
- Les gains et les pertes actuariels sont comptabilisés dans les Autres éléments du résultat étendu dans la période au cours de laquelle ils surviennent. Par la suite, un montant au titre du gain actuariel ou de la perte actuarielle est amorti dans le poste Charges d'exploitation si le gain actuariel net non amorti ou la perte actuarielle nette non amortie au début de l'exercice excède soit 10 % de la valeur des obligations au titre des prestations projetées, soit 10 % de la valeur liée au marché de l'actif du régime, le plus élevé des deux montants étant retenu. L'amortissement correspond à l'excédent divisé par la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs.
- Le rendement prévu de l'actif du Régime de retraite est fondé sur une valeur liée au marché qui est déterminée par l'application d'une moyenne mobile sur cinq ans, dans le cas des actions, et par l'évaluation à leur juste valeur des autres catégories d'actifs.

Un actif réglementaire est comptabilisé en contrepartie des composantes du Cumul des autres éléments du résultat étendu liées aux activités à tarifs réglementés pour tenir compte du recouvrement prévu des montants en cause dans l'établissement des tarifs futurs.

Avantages postérieurs à l'emploi

Hydro-Québec offre à l'ensemble de son personnel des avantages postérieurs à l'emploi, dont un régime d'assurance salaire invalidité de longue durée qui prévoit le versement de prestations définies à long terme.

Le coût et l'obligation au titre des avantages postérieurs à l'emploi sont constatés au moment où survient l'événement donnant naissance à l'obligation de verser les prestations. Le coût de ces avantages, y compris la totalité des gains et des pertes actuariels afférents, est comptabilisé dans les résultats de la période.

Note 3 Modifications de conventions comptables

NORME RÉCEMMENT ADOPTÉE

Coûts de transaction

En avril 2015, le Financial Accounting Standards Board (FASB) a publié l'Accounting Standards Update (ASU) 2015-03, *Interest—Imputation of Interest (Subtopic 835-30): Simplifying the Presentation of Debt Issuance Costs*. Cette norme exige que les frais d'émission de titres d'emprunt soient présentés dans le bilan en diminution de la valeur comptable de la dette afférente de façon rétrospective. Hydro-Québec a choisi de l'appliquer de façon anticipée à compter du 1^{er} janvier 2015.

NORMES PUBLIÉES MAIS NON ENCORE ENTRÉES EN VIGUEUR

Consolidation

En février 2015, le FASB a publié l'ASU 2015-02, *Consolidation (Topic 810): Amendments to the Consolidation Analysis*. Cette norme modifie les directives concernant les entités qui doivent faire l'objet d'une consolidation intégrale lors de la préparation d'états financiers consolidés. Elle s'appliquera de façon rétrospective aux états financiers intermédiaires et annuels des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2016. Hydro-Québec examine actuellement l'incidence de cette norme sur ses états financiers consolidés.

États des résultats

En janvier 2015, le FASB a publié l'ASU 2015-01, *Income Statement—Extraordinary and Unusual Items (Subtopic 225-20): Simplifying Income Statement Presentation by Eliminating the Concept of Extraordinary Items*. Cette norme, qui élimine le concept d'élément extraordinaire, s'appliquera aux états financiers intermédiaires et annuels des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2016. Elle ne devrait pas avoir d'incidence sur les états financiers consolidés d'Hydro-Québec.

Produits

En mai 2014, le FASB a publié l'ASU 2014-09, *Revenue from Contracts with Customers (Topic 606)*. Cette norme fournit des directives relativement à la comptabilisation des produits au moment du transfert de biens ou de services à un client, pour un montant qui reflète le paiement que l'entité s'attend à recevoir en échange de ces biens ou services. En avril 2015, le FASB a publié l'exposé-sondage *Revenue from Contracts with Customers (Topic 606): Deferral of the Effective Date*, qui propose d'en reporter l'entrée en vigueur d'un an, de sorte qu'elle s'appliquerait de façon rétrospective aux états financiers intermédiaires et annuels des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. Hydro-Québec examine actuellement l'incidence de cette norme sur ses états financiers consolidés.

Note 4 Réglementation

Distribution

Dans la décision D-2015-033 du 23 mars 2015, la Régie de l'énergie (la Régie) a autorisé une hausse de 2,86 % de l'ensemble des tarifs d'électricité d'Hydro-Québec à l'exception du tarif L, pour lequel la hausse a été fixée à 2,49 %. Les nouveaux tarifs s'appliquent à compter du 1^{er} avril 2015. Le rendement autorisé sur la base de tarification a été établi à 7,08 % et est fondé sur une structure de capital présumée comportant 35 % de capitaux propres.

Dans la décision D-2015-018 du 6 mars 2015, la Régie a établi qu'elle maintiendra dorénavant hors base de tarification tous les comptes servant à la récupération des écarts entre le montant réel de certains éléments et le montant prévu dans les dossiers tarifaires. Les comptes d'écarts dont la période d'amortissement et de recouvrement est de trois ans et moins porteront intérêt au taux des obligations de trois ans d'Hydro-Québec, majoré des frais de garantie et des frais d'émission, soit 2,23 % pour 2015. Les comptes d'écarts dont la période d'amortissement et de recouvrement est de plus de trois ans porteront intérêt au taux des obligations de cinq ans d'Hydro-Québec, majoré des frais de garantie et des frais d'émission, soit 2,73 % pour 2015.

Par ailleurs, la Régie a autorisé le Distributeur à inclure dans les tarifs de 2015-2016 un montant débiteur de 136 M\$ associé aux écarts dans les coûts d'approvisionnement en électricité postpatrimoniale de 2014 ainsi qu'un montant créditeur équivalent associé aux écarts de revenus liés aux aléas climatiques de 2014, et à amortir sur cinq ans, à compter de 2016, le solde résiduel des écarts dans les coûts d'approvisionnement en électricité postpatrimoniale de 2013 et de 2014.

La Régie a également autorisé le Distributeur à inclure dans les tarifs de 2015-2016 un montant créditeur de 20 M\$ associé à un écart dans les coûts liés aux activités de 2014 du Bureau de l'efficacité et de l'innovation énergétiques.

Transport

Dans la décision D-2015-031 du 23 mars 2015, la Régie a fixé les tarifs de transport d'électricité d'Hydro-Québec pour 2015. Le rendement autorisé sur la base de tarification a été établi à 6,97 % et est fondé sur une structure de capital présumée comportant 30 % de capitaux propres.

Note 5 Produits

	Trois mois terminés les 31 mars	
	2015	2014
Ventes d'électricité ^a	4 614	4 367
Autres	(14)	249
	4 600	4 616

a) Y compris l'électricité livrée mais non facturée, qui totalisait 1 063 M\$ au 31 mars 2015 (1 247 M\$ au 31 mars 2014).

Note 6 Amortissement

	Trois mois terminés les 31 mars	
	2015	2014
Immobilisations corporelles	534	528
Actifs incorporels ^a	38	37
Actifs réglementaires	49	40
Sorties d'immobilisations	7	5
	628	610

a) Pour la période de 2015 à 2019, l'amortissement des actifs incorporels devrait s'établir comme suit : 150 M\$ en 2015, 132 M\$ en 2016, 114 M\$ en 2017, 49 M\$ en 2018 et 20 M\$ en 2019.

Note 7 Frais financiers

	Trois mois terminés les 31 mars	
	2015	2014
Intérêts sur les titres d'emprunt	648	645
Gain net de change	(38)	(10)
Frais de garantie relatifs aux titres d'emprunt	51	51
	661	686
Moins		
Frais financiers capitalisés	49	73
Revenu net de placement	8	9
	57	82
	604	604

Note 8 Instruments financiers

Dans le cadre de ses activités, Hydro-Québec réalise des opérations qui l'exposent à certains risques financiers tels que les risques de marché, de liquidité et de crédit. Un suivi rigoureux et l'adoption de stratégies comprenant l'utilisation d'instruments dérivés réduisent considérablement l'exposition à ces risques et les impacts sur les résultats.

RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix du marché. Hydro-Québec est exposée à trois principaux types de risque de marché, soit le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix lié à l'énergie et à l'aluminium. Ces trois types de risque font l'objet d'une gestion intégrée active qui vise à limiter leur incidence sur les résultats.

GESTION DES RISQUES À LONG TERME

Gestion des risques associés aux ventes en dollars américains

Risque de change – Hydro-Québec utilise des swaps de devises pour gérer le risque de change associé aux ventes probables en dollars américains et les désigne comme couvertures de flux de trésorerie. L'incidence sur les résultats de ces opérations de couverture est comptabilisée dans le poste Produits.

Gestion des risques associés à la dette

Risque de change et risque de taux d'intérêt – Hydro-Québec utilise des contrats à terme et des swaps de devises pour gérer le risque de change associé à la dette à long terme et à la dette à perpétuité ainsi que des contrats à terme et des swaps de taux d'intérêt pour modifier à long terme l'exposition au risque de taux d'intérêt. Lorsqu'ils sont désignés comme éléments de couverture, ces instruments dérivés sont comptabilisés à titre de couvertures de flux de trésorerie ou de couvertures de juste valeur, selon le risque couvert. L'incidence sur les résultats des opérations de couverture de change et de taux d'intérêt de la dette est comptabilisée dans le poste Frais financiers.

Le tableau suivant présente la valeur nominale de référence des contrats à terme et des swaps utilisés aux fins de la gestion des risques associés aux ventes en dollars américains et à la dette, exprimée en dollars canadiens et en devises :

	Au 31 mars 2015 ^a	Au 31 décembre 2014 ^a
Contrats à terme		
Dollars américains	2 232	2 233
Swaps		
Dollars canadiens	(8 497)	(7 941)
Dollars américains	6 042	6 042
Autres devises		
Euros	61	61
Livres sterling	50	200
Yens	1 000	1 000

a) Les données entre parenthèses représentent des montants à déboursier.

Note 8 Instruments financiers (suite)

GESTION DES RISQUES À COURT TERME

Risque de change – Hydro-Québec utilise des contrats à terme pour gérer son exposition au risque de change à court terme. Lorsqu'ils sont désignés comme éléments de couverture, ces instruments dérivés sont comptabilisés à titre de couvertures de flux de trésorerie. L'incidence sur les résultats des opérations de couverture du risque de change est comptabilisée dans le poste touché par l'élément couvert, soit les postes Produits, Achats d'électricité et de combustible ou Frais financiers. Le montant nominal des positions ouvertes sous forme de contrats de vente de devises au 31 mars 2015 s'élevait à 200 M\$ US (500 M\$ US au 31 décembre 2014).

Risque de taux d'intérêt – Hydro-Québec utilise des contrats de garantie de taux pour gérer le risque de taux d'intérêt à court terme. Lorsqu'ils sont désignés comme éléments de couverture, ces instruments dérivés sont comptabilisés à titre de couvertures de flux de trésorerie. L'incidence sur les résultats des opérations de couverture du risque d'intérêt à court terme est comptabilisée dans le poste touché par l'élément couvert, soit le poste Frais financiers.

Risque de prix – Hydro-Québec utilise principalement des contrats à terme et des swaps pour gérer le risque lié à la fluctuation des prix de l'énergie et de l'aluminium. Lorsqu'ils sont désignés comme éléments de couverture, ces instruments dérivés sont comptabilisés à titre de couvertures de flux de trésorerie. L'incidence sur les résultats des opérations de couverture du risque de prix lié à l'énergie et à l'aluminium est comptabilisée dans le poste touché par l'élément couvert, soit les postes Produits ou Achats d'électricité et de combustible. Dans ce contexte, Hydro-Québec a négocié des contrats à terme et des swaps d'électricité dont les positions ouvertes au 31 mars 2015 correspondaient à 17,3 TWh (14,9 TWh au 31 décembre 2014), des contrats à terme sur le gaz naturel dont les positions ouvertes au 31 mars 2015 représentaient 2,0 millions de MMBtu (1,3 million de MMBtu au 31 décembre 2014) ainsi que des swaps d'aluminium dont les positions ouvertes au 31 mars 2015 totalisaient 76 875 tonnes (100 000 tonnes au 31 décembre 2014).

JUSTE VALEUR

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif dans le cadre d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

Conformément aux normes applicables, Hydro-Québec classe les évaluations à la juste valeur des instruments financiers selon une hiérarchie à trois niveaux fondée sur le type de données utilisées pour réaliser ces évaluations :

- niveau 1 : cours (non ajustés) pour des actifs ou des passifs identiques auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation sur des marchés actifs ;
- niveau 2 : données autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement ; et
- niveau 3 : données non observables.

À l'exception des évaluations d'instruments dérivés cotés en Bourse, qui sont classées au niveau 1, les évaluations à la juste valeur des instruments dérivés sont classées au niveau 2. Quant aux évaluations des autres instruments financiers comptabilisés à la juste valeur ou dont la juste valeur est divulguée, elles sont classées au niveau 2. Ces évaluations sont obtenues par actualisation des flux de trésorerie futurs, qui sont estimés à partir des taux au comptant ou des taux ou prix à terme (taux de change, taux d'intérêt, prix de l'énergie ou de l'aluminium) en vigueur à la date du bilan et qui tiennent compte de l'évaluation du risque de crédit. Les techniques d'évaluation utilisées font appel à des données de marché observables.

Note 8 Instruments financiers (suite)

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS

Les tableaux suivants présentent la juste valeur des instruments dérivés selon leur nature et selon qu'ils sont désignés comme couvertures de juste valeur ou de flux de trésorerie, ou non désignés comme couvertures :

	Au 31 mars 2015			
	Dérivés désignés comme couvertures de juste valeur	Dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	Dérivés non désignés comme couvertures	Valeur totale brute des dérivés
Actif				
Contrats – Risque de change	–	953	416	1 369
Contrats – Risques de change et de taux d'intérêt	1	–	–	1
Contrats – Risque de taux d'intérêt	633	–	–	633
Contrats – Risque de prix	–	125	60	185
	634	1 078	476	2 188
Passif				
Contrats – Risque de change	–	(318)	(1 612)	(1 930)
Contrats – Risques de change et de taux d'intérêt	(1)	–	–	(1)
Contrats – Risque de taux d'intérêt	–	(11)	(8)	(19)
Contrats – Risque de prix	–	(13)	(44)	(57)
	(1)	(342)	(1 664)	(2 007)
Total	633	736	(1 188)^a	181^b

	Au 31 décembre 2014			
	Dérivés désignés comme couvertures de juste valeur	Dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	Dérivés non désignés comme couvertures	Valeur totale brute des dérivés
Actif				
Contrats – Risque de change	–	415	565	980
Contrats – Risques de change et de taux d'intérêt	1	–	–	1
Contrats – Risque de taux d'intérêt	512	8	–	520
Contrats – Risque de prix	–	166	47	213
	513	589	612	1 714
Passif				
Contrats – Risque de change	–	(653)	(870)	(1 523)
Contrats – Risques de change et de taux d'intérêt	(66)	–	–	(66)
Contrats – Risque de taux d'intérêt	(1)	(13)	(9)	(23)
Contrats – Risque de prix	–	(20)	(39)	(59)
	(67)	(686)	(918)	(1 671)
Total	446	(97)	(306)^a	43^b

a) Ces instruments dérivés sont principalement transigés dans le cadre de la gestion des risques d'Hydro-Québec. Au 31 mars 2015, (1 315) M\$ étaient en contrepartie de sommes reçues ou déboursées [(508) M\$ au 31 décembre 2014] en vertu d'ententes visant à limiter la valeur de marché des principaux portefeuilles d'instruments dérivés. Ces ententes découlent des encadrements qu'applique Hydro-Québec dans le but de réduire son exposition au risque de crédit et de limiter la concentration des risques.

b) À l'exception des évaluations d'instruments dérivés cotés en Bourse, qui totalisaient 1 M\$ au 31 mars 2015 [(1) M\$ au 31 décembre 2014] et qui sont classées au niveau 1, les évaluations à la juste valeur des instruments dérivés sont classées au niveau 2.

Note 8 Instruments financiers (suite)

Le tableau suivant présente la compensation des instruments dérivés :

	Au 31 mars 2015			Au 31 décembre 2014		
	Valeur totale brute des dérivés	Montants compensés ^a	Valeur totale nette présentée dans le bilan	Valeur totale brute des dérivés	Montants compensés ^a	Valeur totale nette présentée dans le bilan
Actif						
Court terme	474	(344)	130	586	(422)	164
Long terme	1 714	(1 487)	227	1 128	(995)	133
	2 188	(1 831)	357	1 714	(1 417)	297
Passif						
Court terme	(1 684)	1 529	(155)	(969)	810	(159)
Long terme	(323)	302	(21)	(702)	607	(95)
	(2 007)	1 831	(176)	(1 671)	1 417	(254)
Total	181	–	181	43	–	43

a) Les montants compensés sont liés à des contrats transigés conformément aux directives de l'International Swaps and Derivatives Association (ISDA) et constituant des conventions-cadres de compensation exécutoires.

Par ailleurs, bien que certains dérivés ne puissent être compensés, des montants peuvent être reçus d'agents de compensation ou versés à de tels agents, dans le cadre d'appels de marge en fonction de la juste valeur des instruments en cause. Au 31 mars 2015, 84 M\$ avaient été reçus à ce titre ; la contrepartie est présentée dans le poste Emprunts, sous la rubrique Passif à court terme du bilan (103 M\$ au 31 décembre 2014).

Note 8 Instruments financiers (suite)

Les tableaux suivants présentent l'incidence des instruments dérivés sur les résultats et les autres éléments du résultat étendu. Il est à noter que la majeure partie des instruments dérivés négociés sont désignés comme couvertures de flux de trésorerie ou de juste valeur et ont donc pour effet de réduire la volatilité des résultats, sauf en ce qui concerne la partie inefficace des couvertures, qui est peu importante. Les instruments dérivés qui ne sont pas désignés comme couvertures, mais qui servent néanmoins à couvrir des positions inverses à risque, permettent aussi de réduire la volatilité des résultats. La sensibilité des résultats se limite ainsi à l'exposition nette aux risques ne faisant pas l'objet de couvertures.

	Trois mois terminés le 31 mars 2015				
	Pertes (gains) sur dérivés désignés comme couvertures de juste valeur	Pertes (gains) sur dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie			Pertes (gains) sur dérivés non désignés comme couvertures
	Comptabilisés dans les résultats	Partie efficace comptabilisée dans les Autres éléments du résultat étendu	Partie inefficace comptabilisée dans les résultats	Partie efficace reclassée des Autres éléments du résultat étendu aux résultats	Comptabilisés dans les résultats
Contrats – Risque de change	–	(806)	–	(606) ^a	(222)
Contrats – Risques de change et de taux d'intérêt	(15)	–	–	–	–
Contrats – Risque de taux d'intérêt	(126)	7	–	1 ^b	8
Contrats – Risque de prix	–	27	(3) ^c	(13) ^c	2
	(141)^d	(772)	(3)	(618)	(212)^e
Incidence sur les résultats des éléments couverts	139		–	618	227

	Trois mois terminés le 31 mars 2014				
	Pertes (gains) sur dérivés désignés comme couvertures de juste valeur	Pertes (gains) sur dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie			Pertes (gains) sur dérivés non désignés comme couvertures
	Comptabilisés dans les résultats	Partie efficace comptabilisée dans les Autres éléments du résultat étendu	Partie inefficace comptabilisée dans les résultats	Partie efficace reclassée des Autres éléments du résultat étendu aux résultats	Comptabilisés dans les résultats
Contrats – Risque de change	–	(247)	1 ^a	(289) ^a	(83)
Contrats – Risques de change et de taux d'intérêt	(13)	–	–	–	–
Contrats – Risque de taux d'intérêt	(91)	(9)	–	(1) ^b	1
Contrats – Risque de prix	–	233	–	279 ^c	6
	(104)^d	(23)	1	(11)	(76)^e
Incidence sur les résultats des éléments couverts	99		–	11	88

- a) L'incidence sur les résultats des opérations de couverture du risque de change est comptabilisée dans le poste touché par l'élément couvert. Ainsi, 50 M\$ ont été comptabilisés dans le poste Produits [(27) M\$ au 31 mars 2014] et (656) M\$ dans le poste Frais financiers [(261) M\$ au 31 mars 2014].
- b) L'incidence sur les résultats des opérations de couverture du risque d'intérêt est comptabilisée dans le poste touché par l'élément couvert. Ainsi, 1 M\$ a été comptabilisé dans le poste Frais financiers [(1) M\$ au 31 mars 2014].
- c) L'incidence sur les résultats des opérations de couverture du risque de prix lié à l'énergie et à l'aluminium est comptabilisée dans le poste touché par l'élément couvert. Ainsi, (16) M\$ ont été comptabilisés dans le poste Produits (279 M\$ au 31 mars 2014).
- d) L'incidence sur les résultats des opérations de couverture du risque de juste valeur, y compris la partie inefficace, est comptabilisée dans le poste touché par l'élément couvert, soit le poste Frais financiers.
- e) Ces instruments sont essentiellement liés à des transactions réalisées dans le cadre de la gestion intégrée des risques. L'incidence sur les résultats de ces instruments est comptabilisée dans le poste touché par le risque géré. Ainsi, 22 M\$ ont été comptabilisés dans le poste Produits (11 M\$ au 31 mars 2014), (4) M\$ dans le poste Achats d'électricité et de combustible [(3) M\$ au 31 mars 2014] et (230) M\$ dans le poste Frais financiers [(84) M\$ au 31 mars 2014].

Note 8 Instruments financiers (suite)

Au cours des trois premiers mois de 2014 et de 2015, Hydro-Québec n'a reclassé aucun montant du Cumul des autres éléments du résultat étendu aux résultats à la suite de l'abandon de la couverture de flux de trésorerie.

Au 31 mars 2015, Hydro-Québec estimait à 88 M\$ le montant net des gains compris dans le Cumul des autres éléments du résultat étendu qui seraient reclassés en résultat net au cours des douze mois suivants.

Au 31 mars 2015, la durée maximale sur laquelle Hydro-Québec couvrait son exposition aux variations des flux de trésorerie liées aux opérations futures était de trois ans.

JUSTE VALEUR DES AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les évaluations à la juste valeur des autres instruments financiers sont classées au niveau 2. La juste valeur est obtenue par actualisation des flux de trésorerie, calculée d'après des taux d'intérêt à terme évalués selon les taux à la date du bilan pour des instruments similaires négociés sur les marchés financiers.

La juste valeur des équivalents de trésorerie, des débiteurs – clients, des autres débiteurs et des passifs financiers se rapproche de leur valeur comptable, à l'exception des éléments présentés dans le tableau suivant :

	Au 31 mars 2015		Au 31 décembre 2014	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Dette à long terme	44 745	64 309	44 485	60 569
Dette à perpétuité	292	234	267	217

Note 9 Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie

	Trois mois terminés les 31 mars	
	2015	2014
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Clients et autres débiteurs	(1 197)	(1 349)
Matériaux, combustible et fournitures	9	9
Créditeurs et charges à payer	(116)	(140)
Intérêts courus	(407)	(408)
	(1 711)	(1 888)
Activités d'investissement sans effet sur la trésorerie		
Augmentation des immobilisations corporelles	15	12
Intérêts payés	950	927

Note 10 Avantages sociaux futurs

	Trois mois terminés les 31 mars			
	Régime de retraite		Autres régimes	
	2015	2014	2015	2014
Coût des services rendus	111	86	11	10
Intérêts sur les obligations	220	220	13	13
Rendement prévu des actifs	(326)	(297)	(1)	(1)
Amortissement de la perte actuarielle nette ^a	73	45	6	3
Amortissement du coût des (crédit pour les) services passés ^a	7	9	(1)	(1)
Coût net constaté	85	63	28	24

a) L'amortissement de la perte actuarielle nette et du coût des (crédit pour les) services passés a été reclassé des Autres éléments du résultat étendu, déduction faite de la variation de l'actif réglementaire au titre des avantages sociaux futurs, qui s'établissait à 56 M\$ au 31 mars 2015 (néant au 31 mars 2014).

Note 11 Cumul des autres éléments du résultat étendu

	Trois mois terminés le 31 mars 2015		
	Couvertures de flux de trésorerie	Avantages sociaux futurs ^a	Cumul des autres éléments du résultat étendu
Solde au début de la période	(187)	(1 825)	(2 012)
Autres éléments du résultat étendu avant reclassements	772	–	772
Montants reclassés aux résultats	(618)	28	(590)
Autres éléments du résultat étendu	154	28	182
Solde à la fin de la période	(33)	(1 797)	(1 830)

	Trois mois terminés le 31 mars 2014		
	Couvertures de flux de trésorerie	Avantages sociaux futurs ^a	Cumul des autres éléments du résultat étendu
Solde au début de la période	(575)	(1 355)	(1 930)
Autres éléments du résultat étendu avant reclassements	23	–	23
Montants reclassés aux résultats	(11)	57	46
Autres éléments du résultat étendu	12	57	69
Solde à la fin de la période	(563)	(1 298)	(1 861)

a) Y compris la quote-part des participations comptabilisées selon la méthode de la valeur de consolidation.

Note 12 Éventualités

GARANTIES

En vertu des modalités précisées dans le cadre de l'émission de certains titres d'emprunt à l'extérieur du Canada, Hydro-Québec s'est engagée à majorer le montant des intérêts payés à des non-résidents si des changements sont apportés aux lois fiscales canadiennes à l'égard de l'impôt sur le revenu des personnes non résidentes. Hydro-Québec n'est pas en mesure d'estimer le montant maximal qu'elle pourrait être tenue de verser. Si un tel montant devenait exigible, elle aurait l'option de rembourser la plupart des titres en question. Au 31 mars 2015, le coût après amortissement des dettes à long terme visées était de 5 754 M\$.

LITIGES

Dans le cours normal de ses activités de développement et d'exploitation, Hydro-Québec est parfois partie à des réclamations et poursuites judiciaires. La Direction est d'avis qu'une provision adéquate a été constituée à l'égard de ces litiges. Par conséquent, elle ne prévoit pas d'incidence défavorable de tels passifs éventuels sur la situation financière ni sur les résultats d'exploitation consolidés d'Hydro-Québec.

Entre autres actions en cours, certaines communautés autochtones ont intenté contre les gouvernements du Canada et du Québec et contre Hydro-Québec des recours fondés sur des revendications de droits ancestraux. Notamment, les Innus de Uashat mak Mani-Utenam réclament une somme de 1,5 G\$ à titre de dédommagement par suite de diverses activités d'exploitation menées sur le territoire qu'ils revendiquent.

De plus, les Innus de Uashat mak Mani-Utenam ont signifié, en juin 2009, une demande d'injonction visant à faire suspendre les travaux sur le chantier du complexe de la Romaine, demande à laquelle s'est greffée, en mai 2010, une demande d'injonction interlocutoire visant à faire suspendre les travaux sur les lignes de raccordement du complexe. En mars 2015, une proposition de règlement à l'amiable de ces demandes d'injonction a été acceptée par la grande majorité des demandeurs. Des requêtes seront déposées sous peu afin de faire déclarer irrecevables les recours en injonction des demandeurs dissidents.

Note 12 Éventualités (suite)

Par ailleurs, les Innus de Pessamit ont réactivé, en novembre 2006, un recours introduit en 1998 et visant notamment la reconnaissance de droits ancestraux rattachés à des terres du Québec où sont situées certaines installations de production hydroélectrique du complexe Manic-Outardes. Les Innus de Pessamit réclament une somme de 500 M\$. En avril 2015, les Innus de Pessamit ont déposé une requête demandant la suspension des procédures jusqu'à la fin de janvier 2017 afin de leur permettre de poursuivre des discussions avec le gouvernement du Québec.

Les procédures judiciaires suivent leur cours, et Hydro-Québec conteste le bien-fondé de tous ces recours.

Note 13 Informations sectorielles

Les tableaux suivants présentent de l'information sur les résultats et l'actif par secteurs :

	Trois mois terminés le 31 mars 2015						
	Production	Transport	Distribution	Construction	Activités corporatives et autres	Éliminations inter- sectorielles et ajustements	Total
Produits							
Clients externes	647	(3)	3 959	–	(3)	–	4 600
Clients intersectoriels	1 670	801	22	341	359	(3 193)	–
Résultat net	1 129	141	527	–	(9)	–	1 788
Actif total au 31 mars 2015	32 694	20 363	14 582	61	5 041	(309)	72 432

	Trois mois terminés le 31 mars 2014						
	Production	Transport	Distribution	Construction	Activités corporatives et autres	Éliminations inter- sectorielles et ajustements	Total
Produits							
Clients externes	668	45	3 904	–	(1)	–	4 616
Clients intersectoriels	1 681	758	23	418	362	(3 242)	–
Résultat net	1 132	163	454	–	1	–	1 750
Actif total au 31 mars 2014	31 855	19 886	13 827	109	4 734	(241)	70 170

Note 14 Première application des PCGR des États-Unis

Les états financiers consolidés d'Hydro-Québec sont dressés selon les PCGR des États-Unis depuis le 1^{er} janvier 2015. Auparavant, ils étaient dressés conformément aux PCGR du Canada. Le nouveau référentiel comptable a été appliqué de façon rétrospective.

En mai 2015, Hydro-Québec a soumis à la Régie une demande de modification de méthodes comptables aux fins de l'établissement des tarifs futurs, compte tenu du passage aux PCGR des États-Unis. Les présents états financiers prennent en compte les incidences prévues de cette demande, notamment sur les actifs et les passifs réglementaires, qu'Hydro-Québec juge probable de pouvoir recouvrer ou régler ultérieurement. Les résultats réels pourraient différer de façon importante des résultats prévus.

Les tableaux et les notes ci-après décrivent les incidences du passage des PCGR du Canada aux PCGR des États-Unis.

RAPPROCHEMENT DU RÉSULTAT NET

	Notes	Trois mois terminés le 31 mars 2014	Exercice terminé le 31 décembre 2014
Résultat net selon les PCGR du Canada		1 763	3 380
Ajustements			
Avantages sociaux futurs	a	9	34
Autres ajustements	e	(22)	(100)
		(13)	(66)
Résultat net selon les PCGR des États-Unis		1 750	3 314

RAPPROCHEMENT DU RÉSULTAT ÉTENDU

	Notes	Trois mois terminés le 31 mars 2014	Exercice terminé le 31 décembre 2014
Résultat étendu selon les PCGR du Canada		1 772	3 759
Ajustements			
Résultat net		(13)	(66)
Avantages sociaux futurs	a	57	(470)
Autres ajustements	e	3	9
		47	(527)
Résultat étendu selon les PCGR des États-Unis		1 819	3 232

Note 14 Première application des PCGR des États-Unis (suite)

RAPPROCHEMENT DES CAPITAUX PROPRES

	Notes	Au 1 ^{er} janvier 2014	Au 31 décembre 2014
Bénéfices non répartis selon les PCGR du Canada		15 568	16 413
Ajustements			
Avantages sociaux futurs	a	(462)	(426)
Autres ajustements	e	(93)	(195)
		<u>(555)</u>	<u>(621)</u>
Bénéfices non répartis selon les PCGR des États-Unis		15 013	15 792
	Notes	Au 1 ^{er} janvier 2014	Au 31 décembre 2014
Cumul des autres éléments du résultat étendu selon les PCGR du Canada		(548)	(169)
Ajustements			
Avantages sociaux futurs	a	(1 355)	(1 825)
Autres ajustements	e	(27)	(18)
		<u>(1 382)</u>	<u>(1 843)</u>
Cumul des autres éléments du résultat étendu selon les PCGR des États-Unis		(1 930)	(2 012)

Note 14 Première application des PCGR des États-Unis (suite)

BILANS CONSOLIDÉS

Au 1 ^{er} janvier 2014	Notes	PCGR du Canada	Ajustements	PCGR des États-Unis
ACTIF				
Actif à court terme				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	d	1 695	(15)	1 680
Placements temporaires		1 689	–	1 689
Clients et autres débiteurs	d, e	2 177	(15)	2 162
Instruments dérivés	c, e	883	(802)	81
Actifs réglementaires		1	–	1
Matériaux, combustible et fournitures	d	194	(2)	192
		<u>6 639</u>	<u>(834)</u>	<u>5 805</u>
Immobilisations corporelles	d, e	59 077	(308)	58 769
Actifs incorporels	b, d, e	2 323	(1 278)	1 045
Placements	d	146	717	863
Instruments dérivés	c, e	659	(509)	150
Actifs réglementaires	a, b	8	3 102	3 110
Autres actifs	a, d	4 258	(3 786)	472
		<u>73 110</u>	<u>(2 896)</u>	<u>70 214</u>
PASSIF				
Passif à court terme				
Emprunts		23	–	23
Créditeurs et charges à payer	a, d	2 229	50	2 279
Dividende à payer		2 207	–	2 207
Intérêts courus		890	–	890
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	d	118	(1)	117
Instruments dérivés	c, d	576	(317)	259
Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an	d	1 157	(11)	1 146
		<u>7 200</u>	<u>(279)</u>	<u>6 921</u>
Dette à long terme	e	43 067	7	43 074
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations		834	–	834
Instruments dérivés	c	1 295	(1 007)	288
Autres passifs	a, e	1 067	320	1 387
Dette à perpétuité		253	–	253
		<u>53 716</u>	<u>(959)</u>	<u>52 757</u>
CAPITAUX PROPRES				
Capital-actions		4 374	–	4 374
Bénéfices non répartis	a, e	15 568	(555)	15 013
Cumul des autres éléments du résultat étendu	a, e	(548)	(1 382)	(1 930)
		<u>15 020</u>	<u>(1 937)</u>	<u>13 083</u>
		<u>19 394</u>	<u>(1 937)</u>	<u>17 457</u>
		<u>73 110</u>	<u>(2 896)</u>	<u>70 214</u>

Note 14 Première application des PCGR des États-Unis (suite)

BILANS CONSOLIDÉS

Au 31 décembre 2014	Notes	PCGR du Canada	Ajustements	PCGR des États-Unis
ACTIF				
Actif à court terme				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	d	1 275	(4)	1 271
Placements temporaires		1 664	–	1 664
Clients et autres débiteurs	d, e	2 184	(12)	2 172
Instruments dérivés	c, e	507	(343)	164
Actifs réglementaires		182	–	182
Matériaux, combustible et fournitures	d	201	(2)	199
		<u>6 013</u>	<u>(361)</u>	<u>5 652</u>
Immobilisations corporelles	d, e	60 713	(300)	60 413
Actifs incorporels	b,d,e	2 278	(1 216)	1 062
Placements	d	151	712	863
Instruments dérivés	c, e	1 047	(914)	133
Actifs réglementaires	a, b	372	4 349	4 721
Autres actifs	a	4 316	(3 855)	461
		<u>74 890</u>	<u>(1 585)</u>	<u>73 305</u>
PASSIF				
Passif à court terme				
Emprunts		126	–	126
Créditeurs et charges à payer	a, d	2 099	54	2 153
Dividende à payer		2 535	–	2 535
Intérêts courus		907	–	907
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations		79	–	79
Instruments dérivés	c	896	(737)	159
Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an		906	–	906
		<u>7 548</u>	<u>(683)</u>	<u>6 865</u>
Dette à long terme	e	43 571	8	43 579
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations		804	–	804
Instruments dérivés	c	623	(528)	95
Autres passifs	a, e	1 459	2 082	3 541
Dette à perpétuité		267	–	267
		<u>54 272</u>	<u>879</u>	<u>55 151</u>
CAPITAUX PROPRES				
Capital-actions		4 374	–	4 374
Bénéfices non répartis	a, e	16 413	(621)	15 792
Cumul des autres éléments du résultat étendu	a, e	(169)	(1 843)	(2 012)
		<u>16 244</u>	<u>(2 464)</u>	<u>13 780</u>
		<u>20 618</u>	<u>(2 464)</u>	<u>18 154</u>
		<u>74 890</u>	<u>(1 585)</u>	<u>73 305</u>

Note 14 Première application des PCGR des États-Unis (suite)

AJUSTEMENTS

a) *Avantages sociaux futurs*

Selon les PCGR du Canada, Hydro-Québec comptabilisait dans les postes Autres actifs et Autres passifs du bilan l'actif et le passif au titre des prestations constituées, soit l'écart cumulatif entre les coûts constatés au titre des prestations constituées et les cotisations qu'elle versait aux différents régimes.

Selon les PCGR des États-Unis, Hydro-Québec comptabilise dans le bilan la situation de capitalisation des régimes, soit la différence entre la juste valeur de leur actif respectif et la valeur des obligations au titre des prestations projetées. Ainsi, à la date du passage aux PCGR des États-Unis, la perte actuarielle nette non amortie et le coût des (crédit pour les) services passés non amortis au titre du Régime de retraite et des autres avantages postérieurs au départ à la retraite ont été comptabilisés dans le Cumul des autres éléments du résultat étendu, tandis que le gain actuariel au titre des avantages postérieurs à l'emploi a été comptabilisé dans les Bénéfices non répartis. Hydro-Québec comptabilise également un actif réglementaire en contrepartie des composantes du Cumul des autres éléments du résultat étendu liées aux activités à tarifs réglementés pour tenir compte du recouvrement prévu de ces montants dans l'établissement des tarifs futurs.

Pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2014, ces ajustements ont entraîné une augmentation de 9 M\$ du résultat net (34 M\$ pour l'exercice 2014) et une augmentation de 57 M\$ des autres éléments du résultat étendu (diminution de 470 M\$ pour l'exercice 2014).

Au 1^{er} janvier 2014, ces ajustements ont également entraîné une augmentation de 2 112 M\$ des actifs réglementaires (3 425 M\$ au 31 décembre 2014), une diminution de 3 782 M\$ de l'actif au titre des avantages sociaux futurs (3 855 M\$ au 31 décembre 2014), une augmentation de 53 M\$ des créditeurs et charges à payer (55 M\$ au 31 décembre 2014), une augmentation de 91 M\$ du passif au titre des avantages sociaux futurs (1 765 M\$ au 31 décembre 2014), une diminution de 462 M\$ des bénéfices non répartis (426 M\$ au 31 décembre 2014) et une diminution de 1 355 M\$ du cumul des autres éléments du résultat étendu (1 825 M\$ au 31 décembre 2014).

b) *Actifs réglementaires*

Selon les PCGR du Canada, les frais de développement étaient capitalisés lorsqu'ils satisfaisaient aux critères de capitalisation. Selon les PCGR des États-Unis, ces frais ne peuvent pas être capitalisés et doivent être passés en charges dans la période au cours de laquelle ils sont engagés. Une demande visant à ce que les frais de développement liés aux activités réglementées, dont les coûts liés à la réalisation du Plan global en efficacité énergétique, soient inclus dans la base de tarification et comptabilisés à titre d'actifs réglementaires a été déposée auprès de la Régie en mai 2015.

Cet ajustement a entraîné une diminution de 990 M\$ des actifs incorporels au 1^{er} janvier 2014 (924 M\$ au 31 décembre 2014) et une augmentation correspondante des actifs réglementaires.

Par ailleurs, selon les PCGR du Canada, la méthode de l'amortissement linéaire a été adoptée de façon prospective le 1^{er} janvier 2010 pour les immobilisations corporelles liées aux activités réglementées, en remplacement de la méthode de l'amortissement à intérêts composés aux fins de la comptabilité réglementaire. Le cumul de l'écart entre les montants calculés selon les deux méthodes au 1^{er} janvier 2010 était de l'ordre de 3,4 G\$; il a été imputé au solde de l'amortissement cumulé des immobilisations corporelles en contrepartie d'un actif réglementaire intégré au coût des immobilisations, puisqu'il est pris en compte dans la charge d'amortissement aux fins de l'établissement des tarifs du Transporteur et du Distributeur.

c) *Instruments dérivés*

Selon les PCGR du Canada, la compensation était obligatoire si l'entité avait un droit inconditionnel et juridiquement exécutoire d'opérer compensation et l'intention de procéder à un règlement net. Selon les PCGR des États-Unis, il n'est pas nécessaire que le droit juridiquement exécutoire soit inconditionnel. De plus, dans le cas des instruments dérivés faisant l'objet d'une convention-cadre de compensation exécutoire, l'intention de procéder à un règlement net n'est pas un critère requis.

Au 1^{er} janvier 2014, cet ajustement a entraîné une diminution de 811 M\$ des instruments dérivés classés dans l'Actif à court terme (349 M\$ au 31 décembre 2014), une diminution de 510 M\$ des dérivés classés dans l'Actif à long terme (916 M\$ au 31 décembre 2014), une diminution de 314 M\$ des dérivés classés dans le Passif à court terme (737 M\$ au 31 décembre 2014) et une diminution de 1 007 M\$ des dérivés classés dans le Passif à long terme (528 M\$ au 31 décembre 2014).

Note 14 Première application des PCGR des États-Unis (suite)

d) Coentreprises

Selon les PCGR du Canada, les participations dans les coentreprises étaient comptabilisées conformément à la méthode de la consolidation proportionnelle. Selon les PCGR des États-Unis, ces participations doivent être comptabilisées conformément à la méthode de la valeur de consolidation. L'ajustement au 1^{er} janvier 2014 et au 31 décembre 2014 consiste en un reclassement des actifs et des passifs des coentreprises dans le poste Placements ainsi que des produits et des charges de celles-ci dans le poste Produits.

e) Autres ajustements

Les autres ajustements sont liés à divers éléments.

ÉTATS CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

Le passage des PCGR du Canada aux PCGR des États-Unis n'a pas eu d'incidence importante sur les totaux présentés au titre des activités d'exploitation, d'investissement et de financement dans les états consolidés des flux de trésorerie.

Note 15 Autres informations relatives à l'exercice 2014 selon les PCGR des États-Unis

AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

SITUATION DE CAPITALISATION DES RÉGIMES AU 31 DÉCEMBRE 2014

	Régime de retraite	Autres régimes
Obligations au titre des prestations projetées	22 275	1 339
Actifs des régimes à la juste valeur	20 778	76
Situation de capitalisation – Déficit des régimes	1 497	1 263
Présentée comme suit :		
Créditeurs et charges à payer	–	54
Autres passifs	1 497	1 209

Au 31 décembre 2014, les obligations cumulées au titre des prestations en vertu du Régime de retraite s'élevaient à 20 905 M\$. Contrairement aux obligations au titre des prestations projetées, les obligations cumulées au titre des prestations ne tiennent pas compte de l'hypothèse concernant le taux de croissance des salaires.

ACTIF DU RÉGIME DE RETRAITE

Les placements et les risques associés à leur détention sont gérés conformément à la Politique de gestion des placements de la Caisse de retraite d'Hydro-Québec (la Politique de placement), qui est approuvée annuellement par le Conseil d'administration d'Hydro-Québec. Ces risques comprennent des risques de marché, de crédit et de liquidité. La Politique de placement prévoit la diversification des titres du portefeuille de référence en vue de maximiser le rendement attendu à l'intérieur d'un intervalle de risque acceptable qui tient compte de la volatilité du surplus ou du déficit du Régime de retraite. Des encadrements complémentaires définissent le processus d'autorisation pour chaque type de transaction et établissent les règles applicables à la gestion active des différents portefeuilles ainsi qu'à la gestion du risque de crédit. La conformité à la Politique de placement et aux encadrements complémentaires fait l'objet de suivis réguliers.

La Politique de placement permet l'utilisation de dérivés tels que des contrats à terme, des options et des swaps.

Au 31 décembre 2014, la répartition cible des placements du Régime de retraite, telle qu'établie par la Politique de placement en vigueur, était la suivante :

%	Répartition cible
Titres à revenu fixe	38,0
Actions	49,5
Placements alternatifs ^a	12,5
	100,0

a) La rubrique Placements alternatifs regroupe les placements immobiliers, les placements privés et les prêts hypothécaires commerciaux.

Note 15 Autres informations relatives à l'exercice 2014 selon les PCGR des États-Unis (suite)

Au 31 décembre 2014, la juste valeur des placements du Régime de retraite, selon la hiérarchie de la juste valeur définie à la note 8 et selon la nature des titres, s'établissait comme suit :

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Placements à court terme ^a	–	142	–	142
Obligations ^a	1 212	6 743	–	7 955
Actions	9 001	–	–	9 001
Placements immobiliers ^b	341	–	2 121	2 462
Placements privés ^c	–	–	87	87
Fonds de couverture ^d	443	816	–	1 259
Dérivés ^e	(11)	35	–	24
	10 986	7 736	2 208	20 930
Autres ^f				166
Juste valeur des placements^g				21 096

- a) La juste valeur des placements à court terme et des obligations classés au niveau 2 est essentiellement évaluée en fonction de la valeur actualisée des flux monétaires futurs.
- b) La juste valeur des placements immobiliers classés au niveau 3 est établie par des évaluateurs indépendants. La principale méthode utilisée est l'actualisation des flux monétaires futurs. Cette méthode s'appuie sur des données observables et non observables, notamment le taux d'actualisation et les flux monétaires futurs.
- c) La juste valeur des placements privés est établie selon des techniques comprenant notamment l'actualisation des flux monétaires futurs et le recours à des données comme les multiples de capitalisation ou le prix d'opérations comparables récentes.
- d) La valeur des fonds de couverture est fournie par les administrateurs de fonds et est établie en fonction de la juste valeur des investissements sous-jacents.
- e) Les dérivés classés au niveau 2 sont évalués à partir des cours de clôture sur les marchés des sous-jacents ou en fonction de la valeur actualisée des flux monétaires futurs nets.
- f) Cet élément comprend la trésorerie ainsi que les intérêts et dividendes à recevoir.
- g) La juste valeur des placements ne tient pas compte des montants à recevoir et à payer de la caisse de retraite.

Au 31 décembre 2014, les rapprochements entre les soldes d'ouverture et de clôture des placements classés au niveau 3 étaient les suivants :

	Placements immobiliers	Placements privés	Total
Solde au 1 ^{er} janvier 2014	1 941	–	1 941
Gains nets non réalisés	33	15	48
Acquisitions et cessions	147	72	219
Solde au 31 décembre 2014	2 121	87	2 208

En 2014, il n'y a eu aucun reclassement entre le niveau 3 et les niveaux 1 et 2.

ACTIF DES AUTRES RÉGIMES

Au 31 décembre 2014, l'actif des autres régimes était composé d'obligations émises par Hydro-Québec, pour un montant total de 69 M\$, et de trésorerie, pour un total de 7 M\$. Les obligations sont classées au niveau 2 de la hiérarchie de la juste valeur.

Note 15 Autres informations relatives à l'exercice 2014 selon les PCGR des États-Unis (suite)

COÛT DES RÉGIMES

COMPOSANTES DU COÛT NET CONSTATÉ DE L'EXERCICE 2014

	Régime de retraite	Autres régimes
Coût des services rendus	345	42
Intérêts sur les obligations	879	53
Rendement prévu des actifs ^a	(1 189)	(3)
Amortissement de la perte actuarielle nette	181	11
Amortissement du coût des (crédit pour les) services passés	37	(5)
Perte actuarielle du régime d'assurance salaire invalidité de longue durée	–	2
Coût net constaté de l'exercice	253	100

a) Le taux de rendement prévu à long terme de l'actif du Régime de retraite correspond à la moyenne du rendement attendu à long terme des différentes catégories d'actifs, pondérée par leur poids cible respectif, augmentée d'une prime de rééquilibrage, de diversification et de gestion active, et diminuée des frais de gestion et d'administration prévus.

COMPOSANTES DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU DE L'EXERCICE 2014

	Régime de retraite	Autres régimes ^a
Perte actuarielle	1 829	181
Crédit pour les services passés	–	(4)
Amortissement de la perte actuarielle nette	(181)	(11)
Amortissement du (crédit pour les) coût des services passés	(37)	5
Diminution totale des Autres éléments du résultat étendu	1 611	171
Moins : Augmentation de l'actif réglementaire au titre des avantages sociaux futurs	1 189	123
Diminution nette des Autres éléments du résultat étendu de l'exercice	422	48

COMPOSANTES DU CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU AU 31 DÉCEMBRE 2014

	Régime de retraite	Autres régimes ^a
Perte actuarielle nette non amortie	4 809	401
Coût des (crédit pour les) services passés non amortis	88	(48)
Total des montants comptabilisés dans le Cumul des autres éléments du résultat étendu	4 897	353
Moins : Actif réglementaire au titre des avantages sociaux futurs	3 183	242
Montant net comptabilisé dans le Cumul des autres éléments du résultat étendu	1 714	111

a) Y compris la quote-part des participations comptabilisées selon la méthode de la valeur de consolidation.

Pour l'exercice 2015, l'amortissement de la perte actuarielle nette et du coût des (crédit pour les) services passés dans le coût net constaté de l'exercice devrait s'établir à respectivement 291 M\$ et 29 M\$ pour le Régime de retraite et à respectivement 24 M\$ et (5) M\$ pour les autres régimes.

Note 15 Autres informations relatives à l'exercice 2014 selon les PCGR des États-Unis (suite)

PRESTATIONS QUI DEVRAIENT ÊTRE VERSÉES AU COURS DES DIX PROCHAINS EXERCICES

	Régime de retraite	Autres régimes
2015	911	65
2016	957	68
2017	1 003	70
2018	1 049	73
2019	1 096	76
2020-2024	6 215	414

En 2015, Hydro-Québec prévoit verser des cotisations de respectivement 309 M\$ et 14 M\$ au titre du Régime de retraite et des autres régimes.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Le tableau suivant présente l'incidence des instruments dérivés sur les résultats et les autres éléments du résultat étendu :

31 décembre 2014					
	Pertes (gains) sur dérivés désignés comme couvertures de juste valeur	Pertes (gains) sur dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie			Pertes (gains) sur dérivés non désignés comme couvertures
	Comptabilisés dans les résultats	Partie efficace comptabilisée dans les Autres éléments du résultat étendu	Partie inefficace comptabilisée dans les résultats	Partie efficace reclassée des Autres éléments du résultat étendu aux résultats	Comptabilisés dans les résultats
Contrats – Risque de change	–	(745)	3 ^a	(728) ^a	(215)
Contrats – Risques de change et de taux d'intérêt	(1)	–	–	–	–
Contrats – Risque de taux d'intérêt	(254)	1	–	12 ^b	–
Contrats – Risque de prix	–	(185)	(4) ^c	175 ^c	(12)
	(255) ^d	(929)	(1)	(541)	(227) ^e
Incidence sur les résultats des éléments couverts	241		–	541	242

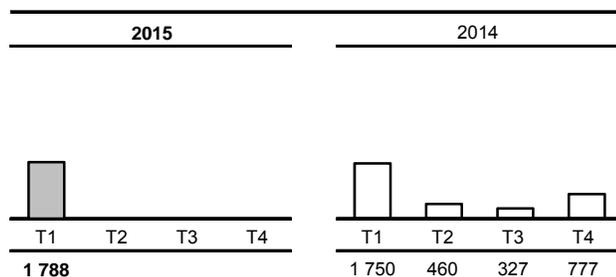
- a) L'incidence sur les résultats des opérations de couverture du risque de change est comptabilisée dans le poste touché par l'élément couvert. Ainsi, (136) M\$ ont été comptabilisés dans le poste Produits et (589) M\$ dans le poste Frais financiers.
- b) L'incidence sur les résultats des opérations de couverture du risque d'intérêt est comptabilisée dans le poste touché par l'élément couvert. Ainsi, 12 M\$ ont été comptabilisés dans le poste Frais financiers.
- c) L'incidence sur les résultats des opérations de couverture du risque de prix lié à l'énergie et à l'aluminium est comptabilisée dans le poste touché par l'élément couvert. Ainsi, 166 M\$ ont été comptabilisés dans le poste Produits et 5 M\$ dans le poste Achats d'électricité et de combustible.
- d) L'incidence sur les résultats des opérations de couverture du risque de juste valeur, y compris la partie inefficace, est comptabilisée dans le poste touché par l'élément couvert, soit le poste Frais financiers.
- e) Ces instruments sont essentiellement liés à des transactions réalisées dans le cadre de la gestion intégrée des risques. L'incidence sur les résultats de ces instruments est comptabilisée dans le poste touché par le risque géré. Ainsi, (8) M\$ ont été comptabilisés dans le poste Produits, (3) M\$ dans le poste Achats d'électricité et de combustible et (216) M\$ dans le poste Frais financiers.

FAITS SAILLANTS FINANCIERS CONSOLIDÉS (NON AUDITÉS)

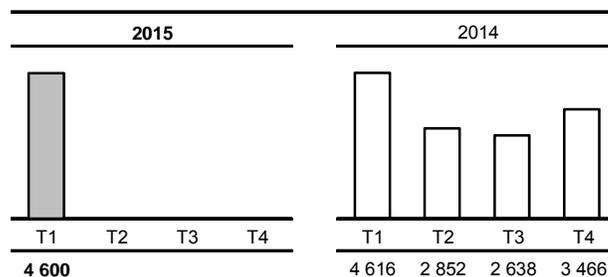
Les montants indiqués dans les tableaux sont exprimés en millions de dollars canadiens.

	Trois mois terminés les 31 mars		
Sommaire des résultats	2015	2014	Variation (%)
Produits	4 600	4 616	0,3 ↓
Charges	2 208	2 262	2,4 ↓
Frais financiers	604	604	- -
Résultat net	1 788	1 750	2,2 ↑

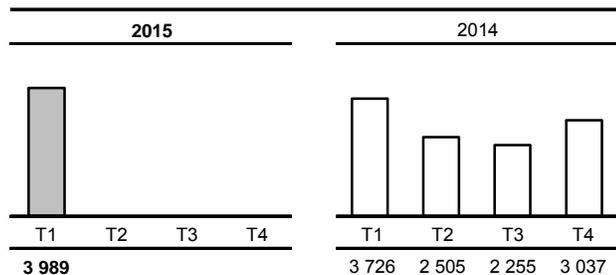
Résultat net



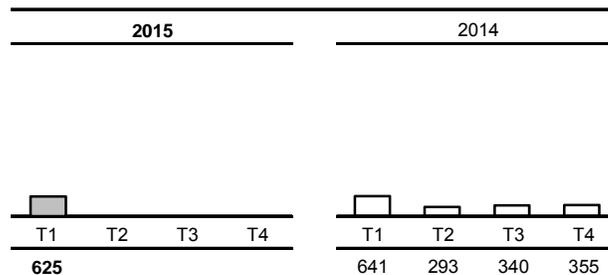
Produits



Produits des ventes d'électricité au Québec



Produits des ventes d'électricité hors Québec



Note : Pour l'ensemble de la section Faits saillants financiers consolidés, certaines données comparatives ont été retraitées en fonction de l'application rétrospective des PCGR des États-Unis.

Faits saillants

Transport

Travaux touchant la ligne Hertel-Viger

En janvier, Hydro-Québec a amorcé les travaux de déplacement d'un tronçon de la ligne à 315 kV Hertel-Viger, à Brossard, afin de dégager le corridor du nouveau pont Champlain sur le Saint-Laurent et de permettre à Infrastructure Canada de construire ce pont. Les travaux de construction du nouveau tronçon de ligne devraient se terminer en juillet 2015. Le tronçon de ligne actuel sera démantelé par la suite.

Autorisation du projet de la Chamouchouane–Bout-de-l'Île

En mars, la Régie de l'énergie a autorisé le projet à 735 kV de la Chamouchouane–Bout-de-l'Île qui comprend trois composantes : une ligne de 400 km entre le poste de la Chamouchouane (Saguenay–Lac-Saint-Jean) et la boucle métropolitaine de Montréal, une ligne d'alimentation distincte de 19 km pour le poste du Bout-de-l'Île, à Montréal, et le poste Judith-Jasmin, à Terrebonne. Il créera l'équivalent de plus de 1 000 emplois à temps plein au Québec sur une période de cinq ans.

Distribution

Aide d'urgence à National Grid

En janvier, près de 180 employés d'Hydro-Québec, soit 150 monteurs ainsi que des membres du personnel logistique et technique, se sont rendus à Boston pour prêter main-forte à la société National Grid à la suite de la tempête hivernale qui s'est abattue sur la région. Ce type d'aide en cas d'urgence s'effectue dans le cadre du North Atlantic Mutual Assistance Group dont fait partie Hydro-Québec.

Hausse tarifaire au 1^{er} avril 2015

En mars, la Régie de l'énergie a autorisé une hausse tarifaire moyenne de 2,9 % pour l'ensemble des tarifs à l'exception du tarif L (applicable uniquement aux grands clients industriels) pour lequel la hausse est de 2,5 %. Ces hausses sont en vigueur depuis le 1^{er} avril 2015. L'impact mensuel de l'ajustement tarifaire de 2,9 % est d'environ 1,49 \$ pour un logement (5 ½), de 3,79 \$ pour une petite maison, de 5,41 \$ pour une maison moyenne et de 6,98 \$ pour une grande maison.

Appel d'offres pour 500 MW de puissance

En mars également, Hydro-Québec Distribution a lancé un appel d'offres pour l'achat d'une puissance garantie de 500 MW et de l'énergie associée, afin de répondre aux besoins en électricité à long terme de la clientèle québécoise. L'énergie associée doit être disponible pour un minimum de 300 heures, et ce, principalement en période hivernale. La durée des contrats est de vingt ans à compter de la date de début des livraisons et la puissance doit être disponible et garantie à compter du 1^{er} décembre 2018.

Électrification des transports terrestres

Soutien par Nissan de l'expansion du Circuit électrique

En janvier, le constructeur automobile japonais Nissan a annoncé qu'il soutiendra l'expansion du Circuit électrique avec un important investissement destiné à la création de 25 sites de recharge rapide à courant continu. L'entente de partenariat s'inscrit dans le cadre d'une nouvelle étape de déploiement du Circuit électrique qui vise à créer jusqu'à 50 sites de recharge rapide dans les zones à circulation dense, sur les principaux corridors routiers et dans les grands centres urbains.

Innovation technologique

Percée en matière d'autonomie des piles électriques

En février, des chercheurs de l'Institute of Bioengineering and Nanotechnology (IBN) de l'agence A*STAR, établie à Singapour, et de l'Institut de recherche d'Hydro-Québec (IREQ) ont annoncé qu'ils avaient réalisé la synthèse de nanocubes de silicates qui remplaceraient le phosphate des cathodes traditionnelles et doubleraient ainsi la capacité de stockage des piles au lithium-ion. La percée réalisée pourrait marquer un tournant dans la course à l'autonomie dans les secteurs des véhicules électriques et des appareils mobiles.

